

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2213

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à son bénéfice, la personne »

les mots :

« au bénéfice de la personne, celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.